

INFORMATIONS DES FAMILLES PAR L'OPÉRATEUR FUNÉRAIRE

Articles R.2223-24 à R2223-30

1.1. Une documentation obligatoire

L'article premier de l'arrêté du 19 janvier 1994 précité indique qu' «une documentation simple et complète faisant apparaître les prix et tarifs et conditions de ventes des prestations et fournitures devra constamment être présentée à la vue de la clientèle »

Annexe N°2

Les prestations Funéraires

1. Les prestations obligatoires :

- soins de conservation (transport de corps avant mise en bière entre 24h et 48h) (art. R. 2213-11)
- un véhicule agréé (en cas de transport avant mise en bière) (art. L. 2223-23)
- un véhicule conforme (en cas de transport après mise en bière) (art.L. 2223-23)
- séjour en chambre funéraire (en cas de décès sur la voie publique) (art. R. 2223-77)
- séjour en chambre mortuaire (en cas de décès dans un établissement de santé public ou privé) (art. R. 2223-89)
- le prélèvement d'une prothèse cardiaque (en cas d'inhumation ou de crémation) (art.2213-15)
- une housse mortuaire ou linceul (en cas de maladie contagieuse) (art. R. 2213-27)
- un cercueil de 22mm d'épaisseur (en cas d'inhumation) (art. R. 2213-25)
- un cercueil de 18mm d'épaisseur (en cas de crémation) (art. R. 2213-25)
- un cercueil hermétique (maladie contagieuse, inhumation, provisoire, transports internationaux) (art. R. 2213-26)
- un cercueil spécial (en cas de transport par voie aérienne) (art R. 213-17)
- une garniture de cercueil étanche fabriquée dans un matériau biodégradable agréé (art. R. 2213-27)
- une urne cinéraire ou cendrier (en cas de crémation) (art. R. 213-38)
- une fosse ou une case de columbarium (en cas de dépôt dans un cimetière après la crémation).

2. Les prestations facultatives :

- la toilette mortuaire
- les soins de conservation
- la housse mortuaire ou linceul (art. R. 2213-15)
- le capiton et le coussin (accessoire du cercueil)
- les poignées de cercueil au de-là du nombre de 4
- les signes et emblèmes religieux sur le cercueil
- les faire part
- les fleurs
- les tentures extérieures
- les voitures de deuil
- le caveau et le monument funéraire dans un cimetière
- l'urne funéraire